

KIRKORIAN Karine

De: PERRIN Mathieu <mathieu.perrin@culture.gouv.fr>
Envoyé: jeudi 30 juin 2022 10:30
À: KIRKORIAN Karine
Objet: Collège de Levens - Déclaration de projet - Avis UDAP

Madame Kirkorian,

Par courriel en date du 25 mai 2022, vous sollicitez l'avis de mon service sur le dossier relatif à la consultation des personnes publiques associées dans le cadre de la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du PLUm pour la construction du collège de LEVENS.

Après examen attentif des dossiers transmis, ceux-ci n'appellent pas d'observations de notre part. Néanmoins, le futur projet étant en covisibilité directe avec un monument historique inscrit, l'UDAP des Alpes Maritimes sera vigilante à l'intégration du projet dans le contexte paysager.

Restant à votre disposition pour échanger à ce sujet,

Cordialement,

Mathieu PERRIN

Architecte des bâtiments de France

Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine des Alpes-Maritimes

41 avenue Thiers – 06000 NICE

Tel : 04 93 16 59 10 (le matin)

Pour les dépôts de fichiers, merci d'utiliser : <https://francetransfert.culture.gouv.fr/>



unité départementale
de l'architecture
et du patrimoine
direction régionale des affaires culturelles de PACA

Merci de nous aider à préserver l'environnement en n'imprimant ce courriel et les documents joints que si nécessaire.